

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 28 mai 2010

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 19 mai 2010
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 20 mai 2010
- en exercice	: 18		
- qui ont pris part à la délibération	: 18		

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Pascale CHASTAGNARET, Sabine CUENCA, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danièle SAGNES, Mademoiselles Sophie BEAL, Lucie PIERREFEU, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, François DELARBRE, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Lilian GAILLARD, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procurations de :

- Madame Christiane DUSSERT à Monsieur Gérard GOULLEY,
- Madame Pascale CHASTAGNARET à Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Secrétaire de séance : Mademoiselle Lucie PIERREFEU

Le vendredi vingt huit mai deux mille dix à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude MARTIN, Maire.

1. Démission d'un conseiller municipal

Madame le maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Gilles LAMBOLEY qui quitte la région de Vernoux dans le courant du mois de juin.

Le nombre de conseillers en exercice est désormais de 18.

Le conseil municipal en prend acte.

2. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit des décisions :

- de fixer les tarifs du droit de place à l'occasion de la foire de l'environnement,
- de vendre l'ancien four de la cantine au prix de la ferraille (99,00 €),
- de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune sur la parcelle AZ 207, au n°14 de la rue Simon Vialet.

Le conseil municipal en prend acte.

3. Décision modificative n°1

Madame le maire présente une proposition de décision modificative :

- pour le compte 6554 (dépense de fonctionnement), il s'agit :
 - d'une part, de rattraper un oubli concernant la participation de la Commune aux frais de gestion de l'espace multisports. En effet, depuis le 1^{er} appel à cotisation, la Commune paie avec une année de décalage : il s'agit donc de payer en 2010 la cotisation de 2009 ;
 - d'autre part, d'inclure les charges liées aux brigades vertes qui ne sont pas prises en compte par la Communauté de communes. La Communauté de Communes ne prend en charge que l'entretien des sentiers de randonnées.

Le montant inscrit au compte 2188 (dépense d'investissement) est diminué d'autant ;

- pour le compte 673 (dépense de fonctionnement), il s'agit d'ajuster le montant de l'inscription budgétaire aux décisions d'annulation de titres prises par le conseil municipal.

Le montant inscrit au compte 2188 (dépense d'investissement) est diminué d'autant ;

- pour les comptes 6811 (dépense de fonctionnement) et 2031-0001 (recette d'investissement), il s'agit d'amortir le coût des études qui n'ont pas été suivies de travaux : études relatives à l'aménagement de la place de la gare (1996) et l'étude de réhabilitation de l'ancienne décharge (2003/04) ;
- pour les comptes 21312-0001, 21318-0001, 2135-0001 (dépenses d'investissement) et 2031-0001 (recette d'investissement), il s'agit d'intégrer dans les comptes d'immobilisations de la Commune, le montant des études qui ont été suivies de travaux : études relatives à l'école primaire (1996), à la salle Louis Nodon (2004) et à la bibliothèque (2006) ;
- pour les comptes 775 (recette de fonctionnement) et 024-0001 (recette d'investissement), il s'agit de suivre les recommandations du trésorier qui nous demande d'inscrire la recette de la vente des terrains à la Communauté de Communes (258 215 €), non pas en section de fonctionnement au chapitre 77, mais en section d'investissement au chapitre 024-0001 ;
- pour les comptes 7865 (recette de fonctionnement) et 15112-0000 (dépense d'investissement), il s'agit d'annuler une provision pour litige datant de 1997. Cette provision avait été inscrite suite à un contentieux avec une entreprise. Le dossier est clos depuis plusieurs années.

L'équilibre du budget est permis par la réduction des crédits aux chapitres 021 et 023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour et 1 abstention (Mme Jacqueline CALIXTE) approuve la décision modificative n°1 au budget général de la Commune.

4. Comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2009

Madame le maire indique au conseil municipal que les comptes de gestion du trésorier sont conformes aux comptes administratifs 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (Mme CALIXTE), approuve les comptes de gestion du comptable public de la Commune pour l'exercice 2009.

5. Subventions aux associations

Madame le Maire invite Monsieur Marcel FRECHET à présenter le travail de la Commission chargée de l'examen des demandes de subventions.

En préambule, Monsieur Marcel FRECHET remercie les membres de la commission pour leur travail.

En réponse aux questions qui lui sont posées, Monsieur Marcel FRECHET précise que :

- Jazz en Vivarais organise trois concerts cette année ;
- la Cévenole a prévu également trois manifestations : août, septembre et octobre 2010 ;
- la demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € de Mémoire vive n'a pas été retenue car leur projet n'est pas assez avancé ;
- le Club Omnisport du Pays de Vernoux compte en 2010, autant de licenciés que l'Association Sportive Vernousaine, et peut ainsi prétendre, pour l'ensemble de ses activités (Judo, Basket ball, Handball, Volley) à une subvention de 2 000 € ;
- le club de Tennis compte plus d'enfants qu'en 2009 ;
- la boule vernousaine n'a plus de bureau ;
- le club de tir participe aux travaux de rénovation électrique de ses locaux ;
- la gymnastique volontaire a bénéficié en 2009 d'une subvention plus importante car ses comptes étaient déséquilibrés ;
- L'activité aikido est arrêtée ;
- L'Union Economique perçoit une subvention de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux par le biais d'une compensation qui lui est allouée par la Commune de Vernoux.

Les établissements scolaires ont demandé que soit repoussée la date de dépôt de leur dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions telles qu'elles figurent sur le tableau annexé à la présente.

6. Subvention de fonctionnement à l'école de la présentation de Marie pour l'année scolaire 2009/2010

Madame le Maire rappelle que la Commune est liée par un contrat d'association avec l'école élémentaire de la Présentation de Marie. A ce titre, la Commune doit verser pour chaque enfant vernousain inscrit en CP, CE et CM, un montant égal à ce que lui coûte un enfant de l'école élémentaire publique, soit pour l'année scolaire 2009/2010 :

22 élèves (sur un effectif total de 52 élèves) x 288,43 € = 6 345,46 €.

Pour ce qui concerne l'école maternelle, la Commune n'a aucune obligation. Cependant, dans un souci d'équité entre les familles vernousaines, la municipalité propose que la Commune verse pour chaque enfant vernousain inscrit en petite, moyenne ou grande section, un montant égal à ce que lui coûte un enfant de l'école maternelle publique, soit pour l'année scolaire 2009/2010 :

22 élèves (sur un effectif total de 33 élèves) x 749,63 € = 16 491,86 €.

Madame le Maire fait remarquer que le mode de calcul pour les enfants inscrits en maternelle était calculé auparavant sur le coût moyen d'un élève soit 491,26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de vingt deux mille huit cent trente sept euros et trente deux centimes (22 837,32 €) à l'école de la Présentation de Marie au titre de l'année scolaire 2009/2010.

7. Opération de classement et de déclassement de chemins ruraux

Madame le maire, sur proposition de la commission d'urbanisme, invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en enquête publique de dossiers de régularisation de l'emprise de voies communales et de chemins ruraux.

Ces dossiers sont présentés sur requête soit de la Commune, soit de propriétaires riverains.

Sont concernés :

⇒ par une acquisition gratuite au profit de la Commune :

- chemin de la Maisonneuve,
- chemin des Bérauds,
- chemin de Tourtel,
- chemin des Terrons de Collin,
- chemin de Vigne Robert
- chemins des lotissements de Fromentières (débouchant sur la rue Rosalie Combier, pour le premier ; débouchant sur le CD n°2, pour le second) ;

⇒ par une régularisation de l'emprise publique :

- chemin du Vernet,
- hameau de Marsannoux,
- hameau de Merland ;

⇒ par des échanges avec les propriétaires riverains :

- chemin de Loulette,
- chemin de Fougerolle,
- chemin du Tracol,
- chemin de Monflots.
- chemin de Mirabel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- autorise Madame le maire, à :
 - recruter, après mise en concurrence, un bureau de géomètres experts, pour établir les documents d'arpentage,
 - lancer et à mener à son terme, la procédure d'enquête publique pour l'ensemble de ces dossiers ;
- 2- conditionne l'inscription à l'enquête publique des dossiers d'échanges, à l'accord de la municipalité et/ou de la commission d'urbanisme sur la nouvelle emprise des chemins ruraux et communaux ;
- 3- précise que les frais de géomètres et d'acte sont à la charge du demandeur et seront supportés par moitié en cas d'échange ;
- 4- autorise le paiement des frais correspondants : honoraires, publicité, ...

8. Désignation de deux délégués auprès du Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre.

Madame le maire rappelle que Monsieur Gilles LAMBOLEY a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

Madame le maire précise que Monsieur Gilles LAMBOLEY représentait la Commune au sein du au Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre (SYGEC) et qu'il convient de le remplacer.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

Au premier tour de scrutin, Monsieur Marcel FRECHET a obtenu 17 voix.

A la majorité absolue, Monsieur Marcel FRECHET est désigné pour représenter la Commune de Vernoux auprès du Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre.

9. Désignation d'un coordonnateur communal pour les opérations de recensement

Madame le maire informe le conseil municipal que la prochaine campagne de recensement de la population se déroulera du 20 janvier 2011 au 19 février 2011.

Madame le maire précise que l'INSEE sollicite la désignation d'un coordonnateur communal.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

Au premier tour de scrutin, Monsieur Gérard GOULLEY a obtenu 17 voix.

A la majorité absolue, Monsieur Gérard GOULLEY est désigné en qualité de coordonnateur communal pour suivre l'enquête de recensement organisée par l'INSEE en 2011.

10. Désignation d'un délégué auprès du conseil de surveillance de l'hôpital local

Madame le maire expose que l'Agence Régionale de Santé propose au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein du conseil de surveillance des établissements de santé.

Madame le maire précise que le conseil de surveillance va se substituer à l'actuel conseil d'administration (Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires).

Conformément aux articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

Au premier tour de scrutin, Madame Claude MARTIN a obtenu 17 voix.

A la majorité absolue, Madame Claude MARTIN est désignée pour représenter la Commune au sein du conseil de surveillance de l'hôpital local de Vernoux-en-Vivarais.

11. Commémoration du 70ème anniversaire de l'appel du 18 juin

Monsieur Olivier CHASTAGNARET propose l'acquisition d'une plaque commémorative pour le 70^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin.

Cette plaque en email serait installée dans le jardin du souvenir, en face de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition de cette plaque commémorative et le paiement de la somme correspondante,
- porte sa préférence sur le texte de l'appel du 18 juin plutôt que sur l'affiche « A tous les français ».

12. Sorties d'artistes, saison 2010-2011

Madame le maire invite le Conseil municipal à donner son accord pour la reconduction du partenariat avec le Département de l'Ardèche au titre de l'opération *Sortie d'Artistes*, saison 2010/2011.

Madame le maire rappelle que le Département participe à hauteur de 50 % de la dépense avec un plafond de participation fixé à 1 900 €.

Madame le maire explique que les écoles n'ont pas encore fait leur choix mais qu'en tout état de cause la réponse de la Commune doit être transmise pour le 15 juin, avant le prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- accepte la participation de la Commune à l'opération « Sorties d'artistes » en partenariat avec le Département de l'Ardèche et le théâtre de Privas,
- 2- autorise la signature de la convention et le paiement des sommes correspondantes.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h50.